

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du Vendredi 05 Juin 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 Mai 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Vendredi 05 Juin 2020 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Delphine GUENIN, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Claude PARENT, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

ABSENTS AVEC POUVOIR :

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Delphine GUENIN est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- I) **Lecture de la charte de l'élu local**
- II) **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 - De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 200 000 euros (deux cents mille euros) ;
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - De passer les contrats d'assurance ;
 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de vandalisme, de vol, et de dégradations.
 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 euros (cinq mille euros) ;
 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 100 000 € (cent mille euros) ;
 - D'autoriser à titre permanent les poursuites à l'encontre des débiteurs pour la commune.
 - De prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable
- Et refuse tout exercice de la présente délégation en cas de suppléance

- De prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de ces délégations

III) Délégations du Maire aux Adjointes :

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire

M NICOD est délégué pour la gestion des bâtiments communaux.

M VIONNET est délégué pour la gestion du personnel et des agents.

Mme VUILLAUME est déléguée pour la gestion des informations et de la communication.

M BESCHET est délégué pour la gestion des sujets liés aux bois.

IV) Constitutions des commissions communales :

Le conseil municipal procède à la formation des commissions municipales devant se répartir l'étude des questions à soumettre au Conseil :

Commission Bâtiments.

Pierre Nicod – Claude Parent, Pascal Lanquetin, Benoit Massart, Anthony Beschet, Arnaud Saillard, Bernard Beschet, Agnès Vanhuysse

Commission Bois et Forêts.

Cédric Beschet, Pierre Nicod, Mathieu Michaud, Pascal Lanquetin, Anthony Beschet, Bernard Beschet, Bernard Vionnet, Catherine Vuillaume

Commission personnel-Agents.

Bernard Vionnet, Delphine Guenin, Mathieu Michaud, Claude Parent, Audrey Bailly Bechet, Bernard Beschet

Commission Information - Communication.

Catherine Vuillaume, Delphine Guenin, Benoît Massart, Jacques Tissot, Audrey Bailly Bechet, Agnès Vanhuysse

Commission Appels d'offres (CAO).

Titulaires : **Bernard Beschet**, Catherine Vuillaume, Claude Parent
Bernard Vionnet, Jacques Tissot, Mathieu Michaud

Commission Finances.

Bernard Beschet, Pierre Nicod, Catherine Vuillaume, Cédric Beschet, Agnès Vanhuysse, Arnaud Saillard

Commission Voiries Réseaux et Sécurité.

Pascal Lanquetin, Cédric Beschet, Agnès Vanhuysse, Mathieu Michaud, Benoit Massart, Jacques Tissot, Delphine Guenin, Bernard Beschet, Claude Parent, Pierre Nicod

Commission Terrains.

Bernard Beschet, Bernard Vionnet, Arnaud Saillard, Cédric Beschet, Pierre Nicod, Mathieu Michaud, Audrey Bailly Bechet, Benoit Massard

Commission Animations

Benoît Massart, Audrey Bailly Bechet, Delphine Guenin, Agnès Vanhuysse, Mathieu Michaud, Catherine Vuillaume, Pascal Lanquetin, Anthony Beschet

Commission Scolaire.

Pierre Nicod, Catherine Vuillaume, Bernard Beschet, Audrey Bailly Bechet, Agnès Vanhuysse

Commission sanitaire et sociale.

Jacques Tissot, Bernard Beschet, Audrey Bailly Bechet, Agnès Vanhuyse

Commission sports et relations avec la jeunesse.

Arnaud Saillard, Pierre Nicod, Pascal Lanquetin, Cédric Beschet, Benoît Massart, Anthony Beschet, Delphine Guenin

– Commission cimetièrre

Bernard Beschet, Bernard Vionnet, Catherine Vuillaume, Agnès Vanhuyse

V) Désignation des représentants de la commune aux différents syndicats :

SYNDICAT D'ELECTRICITE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE

Titulaires ; Bernard Beschet – Arnaud Saillard

Suppléants : Agnès Vanhuyse – Claude Parent

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'AMENAGEMENT DU LAVERON ET DU BOUQUET

Titulaire : Mathieu Michaud

Suppléant : Catherine Vuillaume

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE D'AMENAGEMENT DE LA VESSEYE-BOUJAILLES

Titulaire : Claude Parent

Suppléant : Cédric Beschet

CORRESPONDANT C.N.A.S (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Bernard Vionnet

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE LA HAUTE JOUX

Titulaires : Bernard Beschet, Audrey Bailly Bechet, Pierre Nicod

Suppléants : Catherine Vuillaume, Delphine Guenin, Arnaud Saillard

COMMUNAUTE DE COMMUNE FRASNE ET VAL DU DRUGEON

Bernard Beschet, Pierre Nicod, Bernard Vionnet

CONSEIL D'ECOLE

Titulaires : Bernard Beschet, Audrey Bailly Bechet

Suppléants : Catherine Vuillaume, Cédric Beschet

COFOR (COMMUNES FORESTIERES)

Cédric Beschet, Pierre Nicod

SAPEURS POMPIERS

Agnès Vanhuyse

CORRESPONDANT « DEFENSE »

Jacques Tissot

CORRESPONDANT « CANICULE »

Jacques Tissot

VI) Indemnités du Maire et des Adjointes :

Vu les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu les décrets n°2017-1736 et 2017-1737 relatifs aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux;

Le conseil municipal, après délibération, décide d'appliquer, à compter du 28 mai 2020, les taux suivants pour le calcul des indemnités de fonction du Maire, et des adjoints soit :

Maire : 28 % de l'indice 1027

Adjoints :

Premier et deuxième : 6.8 % de l'indice 1027

Troisième et quatrième : 5% de l'indice 1027

VII) Candidatures emplois d'été :

M le Maire présente au conseil municipal les 3 candidatures reçues pour le poste d'emploi d'été proposé pour assister l'adjoint technique communal.

2 candidatures sont retenues pour 3 semaines.

VIII) Questions diverses :

Travaux cimetière :

Il faut prévoir la construction de nouveaux caveaux. Des devis seront demandés.

Désherbeur thermique :

Une journée d'essai est prévue courant juin.

Travaux école :

Deux devis sont présentés pour des travaux de rénovation à l'école.

Réserve de masques : suite à la livraison du solde des masques commandés, un deuxième masque sera disponible par habitant à compter de la semaine prochaine.

Le remboursement des masques réalisés par Audrey Bailly Bechet devra être prévu à l'ordre du jour du prochain conseil.

Congés d'été : une fermeture de la mairie est envisagée pour la semaine du 10 au 14 Aout.

La mise à jour du régime indemnitaire des agents, pour laquelle le conseil municipal avait délibéré en décembre 2019 devra se poursuivre après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

Fin de la séance : 23h55

Le Maire,
Bernard Beschet

Le prochain conseil est prévu Jeudi 9 Juillet à 19h30.